

# Veille agricole Hongrie Mai 2025

## Inflation – plafonnement des marges des distributeurs

L'Office centrale des statistiques (KSH) a officialisé une hausse de 4,2 % en glissement annuel (g.a) des prix à la consommation en avril, et de 0,2 % par rapport à mars.

Dans ce cadre, on relèvera que les prix des denrées alimentaires ont augmenté de 5,4 % en avril, en g.a, par rapport à l'année précédente. Les œufs coûtent 26,9 % plus chers, la farine 23,7 %, l'huile comestible 23,4 %, le chocolat et le cacao 20,0 %, le café 19,8 %, les jus de fruits et de légumes 14,5 %, les buffets 9,8 %, les boissons non alcoolisées 8,2 %, le lait 7,5 % et le pain 6,8 %.

En revanche, le prix moyen des denrées alimentaires a baissé de 1,3 % par rapport au mois précédent, pour la seconde fois seulement au cours des 16 derniers mois. La dernière fois, c'était en juin 2024. On notera plus particulièrement la baisse du prix de la margarine de 23,6 %, des produits laitiers de 13,4 %, de la farine à hauteur de 12,5 %, de 8,7 % pour le beurre et la crème au beurre, de 8,6 % pour le lait, 6,1 % pour l'huile de cuisson, de 5,9 % pour la viande de porc et les saucisses, de 5,4 %, pour le fromage, de 5 % pour la viande de volaille, de 4,3 % pour le sucre et de 4,1 % pour la viande de porc.

Pour rappel, **le gouvernement a mis en place, depuis le 17 mars, un plafonnement à 10 % des marges des distributeurs pour une trentaine de catégories de produits alimentaires**, qui a affecté environ 1000 types de produits différents. Cette mesure visait à freiner le rythme de la dépréciation monétaire, encore en accélération en début d'année. Bien que le règlement ne soit entré en vigueur qu'à la mi-mars, son impact est déjà perceptible sur les statistiques mensuelles. Ainsi, au cours du premier mois du printemps, le niveau général des prix n'était supérieur que de 4,7 % à celui de l'année précédente, et il n'y a pas eu de changement significatif dans les prix à la consommation ou les prix des denrées alimentaires par rapport à février. **Le gouvernement a ensuite introduit le plafonnement des marges des distributeurs des drogueries, à hauteur de 15% depuis le 19 mai.**

Les deux mesures prendront fin le 31 août 2025, en dépit du fait que l'Association nationale du commerce (OKSZ) ait renouvelé son appel aux autorités pour la suppression progressive du plafonnement des marges des distributeurs alimentaires d'ici à la fin du mois de mai, délai provisoire fixé lors de l'introduction de la mesure à la mi-mars. L'OKSZ affirme en effet que le contrôle des prix pèse et fausse les mécanismes du marché, freine les investissements et érode la compétitivité.

Selon l'étude citée par l'association, près d'un cinquième des petits détaillants en alimentation, qui représentent près de la moitié du marché, envisagent de fermer des points de vente en raison de pertes. L'OKSZ a soumis plusieurs propositions au gouvernement, dont le retrait total de la mesure d'ici au 31 mai, ou une suppression progressive de juin à août qui débiterait par les catégories de produits les plus vendues.

## Surveillance des prix

Le système de surveillance des prix en ligne, lancé par le GVH et le gouvernement le 1<sup>er</sup> juillet 2023, disponible sur [www.arfigyelo.gvh.hu](http://www.arfigyelo.gvh.hu), a été élargi à 22 catégories de produits fin mars. Il intègre notamment des produits de boucherie, du poisson, des produits laitiers, le riz, les petits pains ou bien encore le café moulu. Il couvre aujourd'hui 3 000 produits alimentaires pour 100 catégories de

produits, dans 1 231 magasins de six distributeurs. Le gouvernement a aussi étendu le champ d'application de son système de surveillance des prix en ligne à de nouvelles catégories, et notamment certains produits ménagers et articles d'hygiène.

## Réunion des ministres de l'agriculture des États membres de l'UE

### - Vaccination active des animaux

A l'initiative de la Hongrie, la possibilité d'introduire une vaccination active des animaux au plan européen pour prévenir leurs maladies a été également discutée lors de la réunion des ministres. Dans le cadre de cette initiative soutenue par 24 États membres, la Hongrie a demandé à l'UE d'étudier scientifiquement la possibilité de vacciner les animaux et d'élaborer une stratégie unifiée de lutte contre les maladies qui entraînent de graves pertes économiques. Le ministre hongrois István Nagy considère que l'introduction d'un programme de vaccination pourrait contribuer à freiner la vague actuelle d'infections et, à long terme, rétablir un cheptel exempt de vaccins.

### - Fonds de réserve de l'Union européenne

István Nagy a aussi attiré l'attention sur les récents dégâts causés par le gel qui avaient gravement affecté la production fruitière hongroise. Plus de 17 000 hectares de vergers ont en effet subi des dégâts importants, ce qui met en péril les moyens de subsistance des producteurs concernés. Pour faire face à cette situation, la Hongrie a demandé l'ouverture du Fonds de réserve de l'Union européenne afin de fournir une aide ciblée et des compensations aux agriculteurs touchés.

### - PAC

Le ministre de l'Agriculture a souligné l'importance de la politique agricole commune (PAC) et en a profité pour faire nombre de propositions au nom de la Hongrie. Le paquet proposé vise notamment à modifier les règles relatives à l'écologisation, à réduire la charge administrative qui pèse sur les petites exploitations et à généraliser l'utilisation d'outils de gestion des risques et des crises. Selon le ministre, ces outils pourraient aider les agriculteurs à accéder plus facilement aux aides.

La Hongrie s'oppose fermement à l'idée que le Conseil des Affaires générales décide des questions relatives à l'avenir de la PAC à la place des ministres de l'agriculture des États membres, car la responsabilité politique appartient aux ministres de l'agriculture, qui doivent donc conserver le droit de prendre des décisions. Selon le ministre, un transfert de la prise de décision constituerait un précédent dangereux susceptible d'affaiblir le rôle du Conseil « Agriculture et pêche » à long terme et, par conséquent, la représentation de l'agriculture européenne. Pour István Nagy, la conclusion du Conseil, qui a été adoptée à l'unanimité par les 27 ministres de l'agriculture pendant la présidence hongroise de l'UE, fournit une base claire pour cette question. La politique agricole commune doit continuer à disposer d'un budget distinct, et reposer sur deux piliers : le versement régulier des paiements à la surface et la disponibilité des aides à l'investissement et au développement rural pour tous les agriculteurs.

### - UE et Ukraine

Le ministre de l'agriculture a également souligné que si l'accord de libre-échange entre l'UE et l'Ukraine était prolongé début juin, les pays frontaliers (dont la Hongrie) devraient conclure un accord spécial qui protège les intérêts des agriculteurs. Dans ce contexte, il a attiré l'attention sur l'accord UE-Mercosur, qui n'est pas encore en vigueur. Selon lui, de tels accords pouvaient avoir des effets négatifs cumulés, en particulier pour les pays frontaliers.

« Il est essentiel d'insister sur le fait que seuls les produits fabriqués et commercialisés selon les mêmes règles que dans l'UE devraient être autorisés à entrer dans l'UE », a souligné le ministre de l'agriculture.

### **La Hongrie s'oppose à l'exonération des droits de douane pour les produits agricoles ukrainiens**

La Hongrie votera contre la prolongation de l'accès illimité et en franchise de droits de l'Union européenne pour les produits agricoles ukrainiens, car cela causerait de graves dommages aux États membres, a annoncé jeudi à Antalya le ministre hongrois des Affaires étrangères et du Commerce. Ce dernier a rappelé que l'Union européenne avait précédemment accordé à l'Ukraine un statut illimité et totalement exempt de droits de douane, ce qui avait permis au pays d'importer de grandes quantités de produits agricoles dans l'Union à des conditions préférentielles. Il a souligné aussi que l'Ukraine inondait les marchés agricoles des pays de l'Union européenne, y compris le marché agricole hongrois, avec des produits alimentaires de mauvaise qualité, qui contenaient des OGM et étaient nocifs pour la santé. Il a ajouté que l'Ukraine causait ainsi un préjudice énorme aux agriculteurs européens, y compris aux agriculteurs hongrois.

Pour le ministre Péter Szijjártó, la décision de Bruxelles d'augmenter les importations agricoles ukrainiennes pourrait causer de graves dommages et présenter des risques pour les États membres. Il a expliqué que cela menaçait la survie de plusieurs secteurs agricoles européens, ainsi que les moyens de subsistance des agriculteurs qui les produisaient, par exemple dans les secteurs de la viande de volaille ou des œufs. Dans le même temps, l'absence de contrôle entraînait aussi des problèmes à la fois qualitatifs et phytosanitaires : « Il est clair que cela sert les intérêts de l'Ukraine et des Ukrainiens, et non ceux de l'Europe et des Européens. Cela doit changer ... il est temps que Bruxelles, la Commission européenne, se range enfin du côté du peuple européen au lieu d'apporter un soutien illimité et non critique à l'Ukraine ».

### **Remboursement pour les retraités**

Le gouvernement a remplacé le système initial de remboursement de TVA sur les achats de fruits, de légumes et de produits laitiers (jusqu'à 10 à 15 000 HUF) par la mesure suivante : Chaque retraité recevra un bon d'alimentaire unique en format papier d'une valeur de 30 000 HUF au cours de l'automne. Ces bons pourront être utilisés dans les petits commerces en milieu rural, dans les grandes chaînes de supermarchés, sur les marchés et auprès des producteurs locaux.

Cette nouvelle décision a été prise car la mise en œuvre du remboursement de TVA s'est avérée trop complexe. Les dispositions légales nécessaires sont en cours de rédaction.

### **Fièvre aphteuse**

En Hongrie, des milliers de porcs n'ont pas pu être abattus à temps en raison de la fièvre aphteuse. Le gouvernement a adopté le décret gouvernemental 82/2025 sur les mesures spéciales dans le secteur de l'élevage pour résoudre ce problème, et aider les éleveurs de porcs dans les zones où des restrictions supplémentaires ont été imposées.

Les éleveurs de porcs touchés par les restrictions liées à la fièvre aphteuse peuvent demander une compensation gouvernementale qui couvre jusqu'à 40 % de la différence de prix s'ils sont contraints de vendre leurs animaux à un prix inférieur à la moyenne officielle du marché, a annoncé le ministère de l'agriculture. Les demandes doivent être soumises aux bureaux de district par voie électronique

avant le 10 de chaque mois, accompagnées des documents requis, notamment les factures, les formulaires de transport et les certificats vétérinaires. Les paiements seront basés sur les données de prix de l'Institut d'économie agricole. L'indemnisation a déjà commencé, et jusqu'ici 25 éleveurs ont présenté des demandes.

Selon Máté Koncz, Président de l'Association des coopératives agricoles et des producteurs, l'aide n'est pas efficace pour de nombreux éleveurs de porcs. Il explique que, lorsque l'épizootie s'est déclarée, le marché a pratiquement cessé de recevoir des commandes en provenance des zones touchées. Actuellement, cette compensation n'aide pas en premier lieu les éleveurs, mais les abattoirs en leur permettant d'acheter des animaux à un prix réduit de 60 %.

Depuis le début de l'épidémie, quelque 80 à 100 000 animaux se sont accumulés dans les zones de protection. Le problème fondamental n'est même pas le prix de vente, mais la question de savoir s'il existe des abattoirs disposés à prendre ces animaux. Jusque-là, les éleveurs étaient contraints de les nourrir bien au-delà du poids d'abattage idéal, ce qui a pour conséquence d'augmenter les coûts.

L'évaluation des dommages est toujours en cours. Le président estime déjà les dommages entre 10 et 20 Mds HUF. En ce qui concerne le nombre de têtes de bétail, les premières estimations évaluent le nombre d'animaux affectés (infectés et/ou tués) par le virus à 1 ou 2 % au niveau national. Toutefois, si l'on compare, par exemple, les exportations hongroises de lait cru, on peut dire que 60 à 70 % de celles-ci ont été perdues à cause du virus. Pour l'instant, les questions techniques sont au premier plan : comment procéder à la désinfection finale, quand et comment introduire de nouveaux animaux dans les exploitations.

## Fièvre aphteuse 2

Les restrictions imposées par la Slovaquie et l'Autriche en raison de la fièvre aphteuse en Hongrie ont été levées, mais la Croatie continuera d'effectuer des contrôles temporaires aux frontières.

Les conducteurs qui transportent des animaux à sabots et des produits connexes seront autorisés à utiliser deux points de passage frontaliers en Croatie, Udvar et Letenye, et tous les véhicules subissent une désinfestation.

Les mesures obligatoires de nettoyage, de lavage et de désinfection s'appliquent également aux véhicules vides utilisés pour le transport d'animaux vivants sensibles à la fièvre aphteuse ou de lait cru. Entre-temps, le trafic aux frontières hongroises avec l'Autriche et la Slovaquie a repris, mais il faut s'attendre à des temps d'attente allongés.